

Le revenu annuel net moyen des travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs et hors praticiens auxiliaires médicaux), actifs au 31 décembre 2017, est de 35 600 € au titre de leur activité en 2017. Cette valeur moyenne masque de fortes disparités entre les groupes professionnels ainsi qu'une forte dispersion au sein de chaque groupe professionnel. Le revenu moyen perçu au titre de 2017 est en hausse par rapport à 2016 (+4,5 %). Les femmes perçoivent des revenus moyens inférieurs de plus de 10 000 € à ceux des hommes. La durée d'activité favorise le niveau de revenus, mais pas sa progression.

CHIFFRES ESSENTIELS

Revenu net moyen de près de **35 600 €**

- 26 300 €** pour les artisans
- 27 100 €** pour les commerçants
- 58 800 €** pour les professions libérales
- 12 %** de revenus nuls ou déficitaires sur l'ensemble des groupes professionnels
- 40 %** de revenus inférieurs au SMIC net (dont **30 %** de revenus nuls ou déficitaires)
- Plus de **11 %** de revenus supérieurs à 70 000 €

■ DE FORTES DISPARITÉS DU REVENU ANNUEL MOYEN AU SEIN DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

En moyenne, les travailleurs indépendants non auto-entrepreneurs (hors praticiens auxiliaires médicaux - PAM) ont déclaré un revenu annuel net de 35 600 € au titre de leur activité en 2017¹. La dispersion du revenu est très forte. En effet, le revenu médian se situe à 20 500 € (38 % des travailleurs indépendants avec un revenu inférieur au SMIC net (13 818 € en 2017) - 30 % ont un revenu nul ou déficitaire (soit 12 % de la population ayant eu une activité en 2016) -, et seulement 12 % ont un revenu supérieur à 70 000 €.

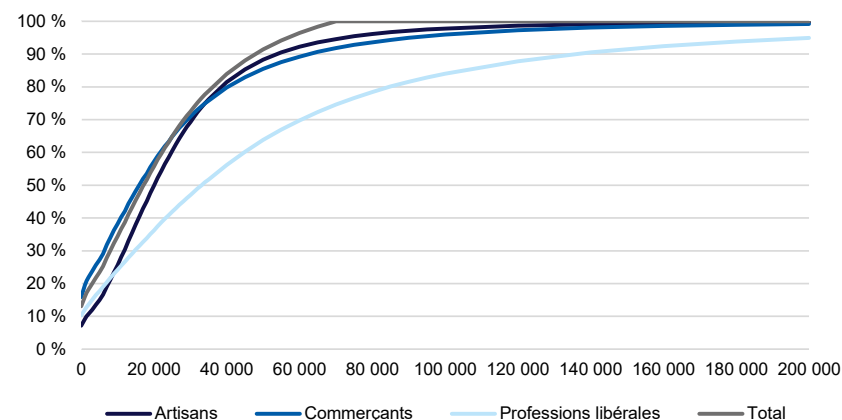
Par ailleurs, le revenu moyen des travailleurs indépendants varie fortement en fonction du groupe professionnel : il est d'environ 26 300 € pour les artisans et 27 100 € pour les commerçants et de 58 800 € pour les professions libérales. Les revenus médians sont respectivement de 20 000 €, 15 900 € et 33 100 €. Au sein de chaque groupe professionnel, les revenus sont fortement dispersés, plus fréquemment parmi les travailleurs indépendants en profession libérale (29 % de revenus inférieurs au SMIC) et les commerçants, qu'au sein de la population des artisans.

■ UNE PROGRESSION ASSEZ DYNAMIQUE DU REVENU MOYEN EN 2017

Le revenu net moyen déclaré par les travailleurs indépendants en 2017 progresse de 4,5 % par rapport à celui de 2016. Cette évolution concerne plus fortement les commerçants (+5,2 %) que les artisans (+3,6 %) ou les indépendants en profession libérale (+3,3 %).

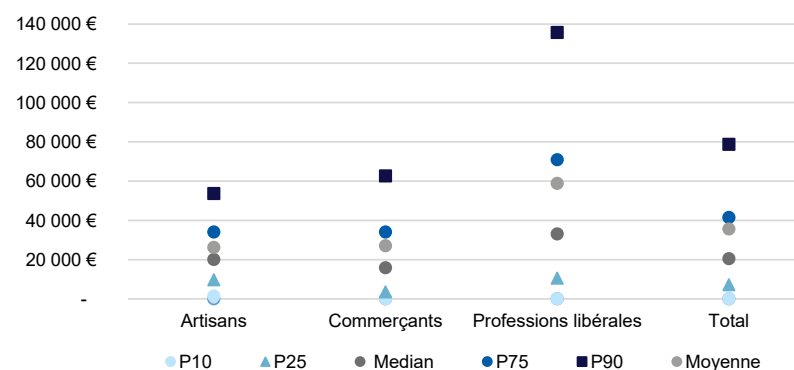
Le revenu net des travailleurs indépendants étant la résultante d'un chiffre d'affaires auquel s'appliquent notamment des charges sociales, les variations de ces charges peuvent expliquer en partie l'évolution des revenus. Par ailleurs, le turnover de la population cotisante peut aussi entraîner une déformation de structure. Il est donc difficile d'apprécier sur cette base la conjoncture économique à laquelle les travailleurs indépendants se sont trouvés confrontés. Des études spécifiques seraient nécessaires pour comprendre et analyser l'évolution des revenus individuels dans le temps.

Graphique 1 : répartition cumulée des actifs hors auto-entrepreneurs selon les revenus déclarés au titre de 2017 et le groupe professionnel



Source : données Acooss - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Graphique 2 : dispersion des revenus déclarés au titre de 2017 selon le groupe professionnel



Note de lecture : 10 % (P10) ont un revenu nul ; 90 % (P90) ont un revenu inférieur à 78 800 € nets. Source : données Acooss - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Tableau 1 : évolution du revenu déclaré au titre de 2016 et 2017 selon le groupe professionnel

| Revenus moyens | Artisans | Commerçants | Professions libérales | Total |
|---------------------|----------|-------------|-----------------------|----------|
| 2016 | 25 404 € | 25 809 € | 56 936 € | 34 049 € |
| 2017 | 26 307 € | 27 145 € | 58 810 € | 35 587 € |
| Évolution 2017/2016 | 3,6 % | 5,2 % | 3,3 % | 4,5 % |

Source : données Acooss - retraitement CNDSSSTI, 2019. Champ : cotisants en activité au 31 décembre de l'année, hors auto-entrepreneur et hors PAM.

¹ Il s'agit des revenus déclarés via la déclaration sociale de revenus (DSI) soit l'assiette sociale (cf. fiche 8 - Le contexte réglementaire). Les revenus au titre de l'année 2018, déclarés en 2019, ne sont pas encore disponibles.

■ UN REVENU NET MOYEN DE PLUS DE 10 000 EUROS PLUS FAIBLE POUR LES FEMMES

Alors que le revenu net moyen des hommes atteint 39 000 € en 2017, celui des femmes n'est que de 28 150 €, leur évolution est cependant relativement identique (respectivement +4,6 % et +4,7 %). Les disparités apparaissent au sein des groupes professionnels. En effet, les professionnels libéraux ont des revenus bien plus dynamiques (+4 %) que les professionnelles libérales (+2,6 %). Cet écart est moins marqué chez les commerçants : les hommes ayant un revenu progressant de 5,3 % et les femmes de 4,9 %. À l'inverse, les femmes exerçant une activité artisanale ont des revenus légèrement plus dynamiques (+3,8 %) que celui des hommes artisans (+3,6 %).

■ UNE CERTAINE HOMOGENÉITÉ POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ÂGÉS DE 36 À 65 ANS

Les cotisants âgés de 36 à 65 ans ont en moyenne un revenu proche du revenu moyen tous âges confondus. Les deux tranches d'âges extrêmes (moins de 25 ans et plus de 75 ans) se distinguent par des revenus moyens significativement plus faibles (respectivement 10 800 et 16 700 €) et concernent peu de cotisants (2 % de la population). L'écart entre le revenu moyen et celui des moins de 25 ans est davantage marqué pour les professions libérales. Les 26-35 ans et les 65-75 ans se caractérisent par des revenus intermédiaires (respectivement 24 400 € et 26 100 €).

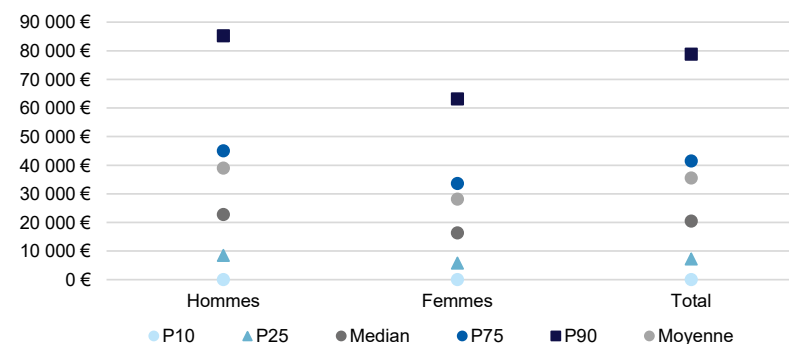
La progression des revenus est relativement assez différente entre les différentes classes d'âge : une progression de 10 % chez les 18-25 ans, contre seulement 1,3 % chez les 65-75 ans.

■ LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ PERMET D'ACCROÎTRE LE REVENU D'ACTIVITÉ

Les revenus des travailleurs indépendants sont croissants avec la durée d'activité. Ainsi, au-delà de 10 années d'activité, le revenu moyen est significativement plus élevé. Il est estimé à près de 42 100 € pour une ancienneté comprise entre 11 et 20 ans, et 48 600 € pour une ancienneté de plus de 20 ans. À l'inverse, les créateurs (moins de 3 ans d'activité) ont un revenu moyen plus de deux fois moindre que le revenu moyen global (16 500 € versus 35 600 €). Cependant, les revenus les plus dynamiques sont ceux des travailleurs indépendants en activité depuis moins de 10 ans (+6,1 % pour les moins de 3 ans et les 6 à 10 ans, à +6,8 % pour les 3 à 5 ans). Les évolutions sont ensuite moindres pour les durées d'activité plus importantes (+2,5 % pour les activités de plus de 20 ans).

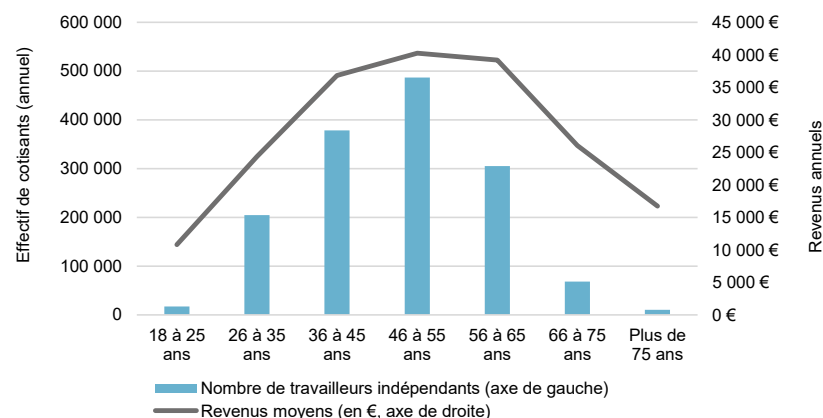
Parmi ces créateurs d'entreprise ; 36 % bénéficient de l'aide à la création d'entreprise (Accre) - (cf. fiche 8 - le contexte réglementaire). Leur revenu moyen est bien moindre que celui des créateurs n'en bénéficiant pas (respectivement 10 000 et 20 100 €), notamment en raison des conditions d'éligibilité. Le revenu moyen des créateurs bénéficiaires de l'exonération est à la baisse alors que le revenu moyen des créateurs non bénéficiaires de l'Accre progresse significativement (-1,1 % contre 7,1 %).

Graphique 3 : dispersion des revenus déclarés au titre de 2017 selon le sexe



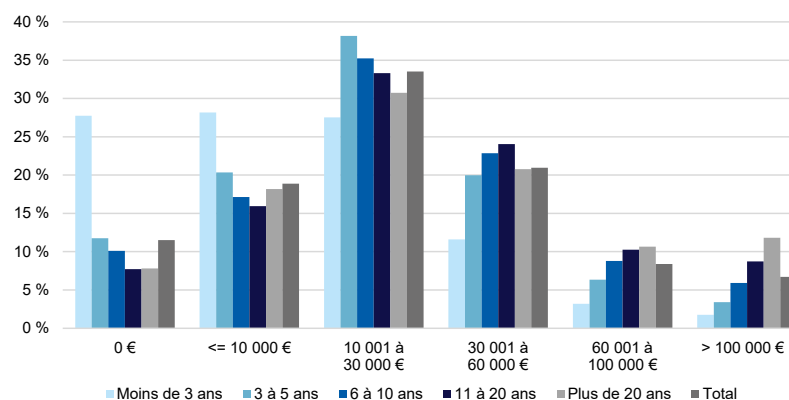
Note de lecture : 10 % ont un revenu nul ; 90 % ont un revenu inférieur à 78 800 € nets.
Source : données Acoiss - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Graphique 4 : répartition des revenus déclarés au titre de 2017 par classe d'âges



Source : données Acoiss - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Graphique 5 : répartition des revenus au titre de 2017 selon la durée d'activité



Source : données Acoiss - retraitement CNDSSSTI, 2019.

■ LES TRAVAILLEURS POLYACTIFS SE DISTINGUENT PAR UN NIVEAU DE REVENU TIRÉ DE LEUR ACTIVITÉ INDÉPENDANTE DE PLUS DE TROIS FOIS INFÉRIEUR

Les travailleurs indépendants sont ici considérés comme polyactifs s'ils ont une autre activité professionnelle majoritaire relevant d'un autre régime de Sécurité sociale au titre de l'Assurance maladie, et sont, à ce titre, considérés comme « non prestataires » au régime des indépendants. Les autres travailleurs indépendants sont considérés comme ayant une activité principale d'indépendant et, à ce titre, bénéficient de prestations d'Assurance maladie prises en charge par la Sécurité sociale des indépendants.

Le revenu moyen des travailleurs indépendants prestataires à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants est plus de 3 fois plus élevé que celui des non prestataires. En effet, au titre de 2017, il est respectivement de 37 700 € et 11 700 €². L'écart est plus marqué au sein des professions libérales (3,8 fois plus élevé). Il est de 2,8 fois plus élevé chez les artisans et 3,5 fois chez les commerçants. Cependant, le revenu des non prestataires s'est révélé beaucoup plus dynamique (+12 %), le revenu des prestataires progressant plus modérément (+3,9 %).

Si le revenu net moyen des non prestataires est en moyenne d'environ 11 700 €, il est d'à peine 8 300 € pour les commerçants alors qu'il dépasse 17 000 € pour les professions libérales.

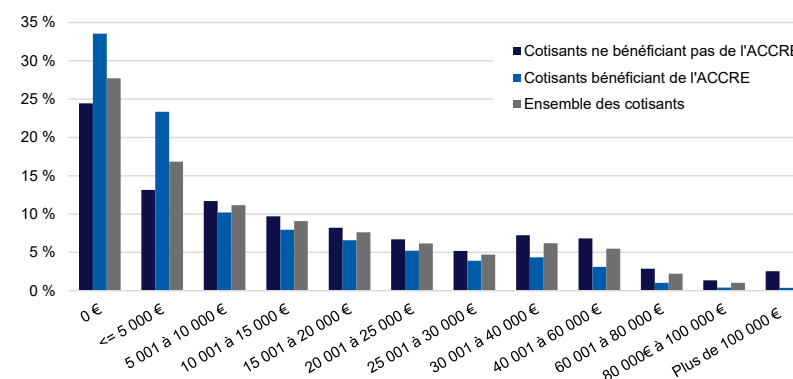
Il convient de rappeler que les travailleurs non prestataires ont également une autre activité et une fois pris en compte les revenus tirés de l'ensemble de leur activité professionnelle, les revenus globaux des travailleurs indépendants non prestataires sont plus élevés que ceux exerçant exclusivement une activité indépendante (cf. document de l'INSEE : « Emploi et revenus des indépendants » - INSEE- 2015).

Tableau 2 : évolution des revenus déclarés au titre de 2016 et 2017 des cotisants ayant moins de 3 ans d'activité selon le bénéfice de l'Accre

| Revenus moyens | Cotisants bénéficiant de l'Accre | Cotisants ne bénéficiant pas de l'Accre | Total |
|---------------------|----------------------------------|---|----------|
| 2016 | 10 134 € | 18 808 € | 15 536 € |
| 2017 | 10 024 € | 20 144 € | 16 485 € |
| Évolution 2017/2016 | -1,1 % | 7,1 % | 6,1 % |

Source : données AcoSS - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Graphique 6 : répartition des revenus selon le bénéfice de l'exonération des cotisants ayant moins de 3 ans d'activité



Source : données AcoSS - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Tableau 3 : évolution des revenus déclarés au titre de 2016 et 2017 selon le statut de prestataire santé à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants

| Revenus moyens | Prestataires | Non prestataires | Total |
|---------------------|--------------|------------------|----------|
| 2016 | 36 074 € | 10 594 € | 34 446 € |
| 2017 | 37 704 € | 11 714 € | 36 026 € |
| Évolution 2017/2016 | 4,5 % | 10,6 % | 4,6 % |

Source : données AcoSS - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Champ : cotisants en activité au 31 décembre de l'année, hors auto-entrepreneur et hors PAM.

Tableau 4 : revenus déclarés au titre de 2017 selon le statut de prestataire à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants par groupe professionnel

| Groupe professionnel | Prestataires | Non prestataires | Total |
|-----------------------|--------------|------------------|----------|
| Artisans | 26 799 € | 9 433 € | 26 307 € |
| Commerçants | 28 831 € | 8 304 € | 27 145 € |
| Professions libérales | 66 811 € | 17 449 € | 58 810 € |
| Total | 37 704 € | 11 714 € | 35 587 € |

Source : données AcoSS - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Champ : cotisants en activité au 31 décembre de l'année, hors auto-entrepreneur et hors PAM.

² Les revenus moyens des prestataires et des non prestataires sont calculés sur 97 % de la population des travailleurs indépendants ayant déclaré un revenu au titre de 2016.

■ LES REVENUS DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS INFORMATIQUES ET IMMOBILIÈRES SONT LES PLUS DYNAMIQUES

À l'exception du secteur de l'industrie agroalimentaire et le secteur de la santé et l'action sociale où les revenus moyens sont stables (respectivement -0,4 % et -0,1 %), l'ensemble des secteurs d'activités connaissent une progression du revenu moyen au titre de 2017, qui varie entre +2 % et +6,3 %. Les secteurs d'activité avec les évolutions du revenu moyen les plus dynamiques sont les activités informatiques (+6 %) et les activités immobilières (+6,3 %).

Le revenu moyen est marqué par de fortes disparités de niveau entre les différents secteurs. En effet, alors que les revenus moyens dans les secteurs des activités financières, de la santé et action sociale dépassent les 64 000 €, les secteurs des services aux particuliers et du transport sont inférieurs à 23 000 €.

■ LA HAUSSE DU REVENU MOYEN AU TITRE DE 2017 PORTÉE PAR LES DÉCLARANTS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET LA BAISSÉ DU NOMBRE DE COTISANTS DÉCLARANT UN REVENU NUL

Parmi les cotisants ayant déclaré un revenu non nul au titre de 2017³, 52 % déclarent en tant qu'entrepreneur individuel ou société soumis à l'impôt sur le revenu (IR)⁴ - dont 90 % au régime réel et 10 % au régime de l'auto-entreprise -, 46 % en EIRL ou sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS)⁵, agents généraux d'assurance et 2 % déclarent à la fois à l'IR et à l'IS.

Le revenu moyen est tiré vers le haut par les cotisants à l'IS, ces derniers ayant des revenus moyens plus élevés que la moyenne (44 500 €). Le revenu moyen des cotisants entrepreneurs individuels à l'IR s'élève à 37 400 €.

Les cotisants au régime fiscal de l'auto-entreprise (5 % des déclarants)⁶ dégagent les revenus les plus faibles (10 200 €) alors que ceux déclarant à l'IR et à l'IS dépassent les 66 700 €.

La hausse de 4,5 % du revenu moyen au titre de 2017 par rapport à 2016 s'explique par la baisse du nombre de déclarants à revenu nul (plus fortement chez les artisans) - la hausse étant de 3,8 % sans prise en compte des déclarants à revenu nul ou à statut indéterminé -, et par la progression de 18,8 % du revenu moyen des déclarants à revenus non nuls en tant qu'entrepreneur individuel au régime de l'auto-entreprise. Cette dernière est portée par l'évolution du revenu moyen des professions libérales (+35,5 %). La progression du revenu moyen est moindre pour les déclarants à l'IS (+3,6 %) et les entrepreneurs individuels déclarant au régime réel (+3 %) ou déclarant à l'IR et à l'IS sont marqués par un faible dynamisme (+4,3 %).

■ LES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES ONT UN REVENU PLUS ÉLEVÉ⁷

Le revenu net moyen global des travailleurs indépendants ayant déclaré des dividendes au titre de 2017 s'élève à 89 700 €⁸ (en baisse de 1,4 % sur un an). Ce revenu est plus de deux fois et demi plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs indépendants (35 600 €). Il est cependant moins dynamique.

³ Source : déclaration sociale des revenus des indépendants (DSI). Sont pris en compte uniquement les cotisants pour lesquels le détail de la DSI permet de déterminer s'ils déclarent à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS), ainsi que ceux déclarant un revenu non nul.

⁴ Les entrepreneurs individuels ou gérants de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu représentent 32 % de l'ensemble des cotisants (y compris revenus nuls ou statuts indéterminés et entrepreneurs au régime micro-social) - cf. fiche 3.

⁵ Les EIRL ou sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés représentent 32 % de l'ensemble des cotisants (y compris revenus nuls ou statuts indéterminés et entrepreneurs au régime micro-social) - cf. fiche 3.

⁶ Les entrepreneurs individuels au régime micro-fiscal représentent 3 % de l'ensemble des cotisants (y compris revenus nuls ou statuts indéterminés et entrepreneurs au régime micro-social) - cf. fiche 3.

⁷ Cf. fiche 6 (Les dividendes déclarés par les travailleurs indépendants).

⁸ Cf. fiche 6 (Les dividendes déclarés par les travailleurs indépendants).

Tableau 5 : revenus moyens déclarés pour 2016 et 2017, par secteur d'activité

| Secteur d'activité | 2016 | 2017 | Évolution |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Activités financières | 69 096 € | 70 629 € | 2,2 % |
| Activités immobilières | 27 706 € | 29 462 € | 6,3 % |
| Activités informatiques | 38 724 € | 41 056 € | 6,0 % |
| Autres secteurs | 28 692 € | 30 187 € | 5,2 % |
| Commerce | 29 081 € | 30 277 € | 4,1 % |
| Construction | 28 319 € | 29 568 € | 4,4 % |
| Éducation | 22 289 € | 23 209 € | 4,1 % |
| Industrie agroalimentaire | 25 488 € | 25 387 € | -0,4 % |
| Industrie hors agroalimentaire | 29 935 € | 31 020 € | 3,6 % |
| Santé et action sociale | 64 322 € | 64 234 € | -0,1 % |
| Services aux entreprises | 56 537 € | 59 240 € | 4,8 % |
| Services aux particuliers | 18 826 € | 19 575 € | 4,0 % |
| Transports | 21 775 € | 22 462 € | 3,2 % |
| Inconnus | 19 982 € | 20 366 € | 1,9 % |
| Total | 34 049 € | 35 587 € | 4,5 % |

Source : données Acoiss - retraitement CNDSSSTI, 2019.

Tableau 6 : revenus moyens déclarés pour 2016 et 2017, par statut juridique

| Statut fonction de la DSI * | Revenus moyens 2016 | Revenus moyens 2017 | Évolution 2017/2016 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Entrepreneur individuel (EI) au régime réel | 36 332 € | 37 414 € | 3,0 % |
| Artisans | 22 840 € | 23 188 € | 1,5 % |
| Commerçants | 23 800 € | 24 384 € | 2,5 % |
| Professions libérales | 64 598 € | 66 418 € | 2,8 % |
| Entrepreneur individuel (EI) au régime de la micro-entreprise | 8 619 € | 10 240 € | 18,8 % |
| Artisans | 8 688 € | 8 993 € | 3,5 % |
| Commerçants | 7 071 € | 7 486 € | 5,9 % |
| Professions libérales | 10 583 € | 14 336 € | 35,5 % |
| EIRL et sociétés soumises à l'IS, agents généraux d'assurances (IS) | 42 924 € | 44 485 € | 3,6 % |
| Artisans | 34 041 € | 35 052 € | 3,0 % |
| Commerçants | 36 884 € | 38 246 € | 3,7 % |
| Professions libérales | 71 438 € | 73 714 € | 3,2 % |
| EI et IS | 63 986 € | 66 760 € | 4,3 % |
| Artisans | 45 258 € | 45 837 € | 1,3 % |
| Commerçants | 52 401 € | 52 358 € | -0,1 % |
| Professions libérales | 95 518 € | 100 332 € | 5,0 % |
| Total | 38 191 € | 39 655 € | 3,8 % |
| Statuts inconnus ou revenus nuls | 5 817 € | 5 791 € | -0,5 % |
| Total (ensemble des déclarations) | 34 049 € | 35 587 € | 4,5 % |

* Le statut déterminé par la DSI n'étant pas disponible pour l'ensemble des déclarants, le tableau porte sur 88 % des déclarants au titre de 2017 et 87 % des déclarants au titre de 2016.
Source : données Acoiss - retraitement CNDSSSTI, 2019